

# CHAPITRE 04: PROJET DE CAHIERS DES CHARGES

## 4.1- INTRODUCTION:

**L'objectif de ce chapitre est la maîtrise de la notion de CDC Par l'appréhension de :**

- Sa définition ;**
- Sa composition ;**
- Les étapes de son élaboration ;**
- Son examen ;**
- Son approbation ;**
- Lacement de l'appel d'offre ;**
- Son retrait ;**
- Son Remplissage ;**
- Son dépôt ;**
- L'attribution ;**
- Son passage au contrat.**

## 4.2- DEFINITION DES CAHIERS DES CHARGES:

Le cahier des charges est un document relatif à la réalisation d'un projet. Il sert de lien contractuel pour encadrer un projet. Il peut être utilisé pour des types de projets très divers. Dans un cahier des charges on retrouve tous les besoins auxquels le prestataire d'un projet doit répondre. Il s'agit d'un document que l'on utilise dans le cadre du développement d'un projet. Sa rédaction suit en général des normes assez fixes. Il sert à définir la finalité d'un projet, les étapes pour sa réalisation et les éléments nécessaires pour le mener à bien. <https://infonet.fr/lexique/definitions/cahier-des-charges/>

2

Un cahier des charges est un dossier (ou un simple document), qui définit des éléments ou règles qui doivent être suivis à la lettre dans le cadre de la réalisation d'un projet. Ainsi, un cahier des charges peut apparaître sous des formes relativement variables en fonction du type d'activité d'une entreprise, notamment s'il s'agit de production, de service, ou encore d'élaboration de projet spontanés ; mais aussi selon le domaine central d'activité et l'idéologie de l'entreprise. A noter qu'il ne s'agit pas simplement de noter les fonctionnalités et les processus d'un projet. Il s'agit plus globalement de spécifier, d'expliquer, et de définir les limites d'un projet ainsi que les conditions de sa conception, de sa réalisation. Cela passe par la définition de contraintes techniques, de respect de processus et/ou de normes, etc. Il s'agit là d'un document vraiment essentiel car il permet de s'assurer de la compréhension du projet par tous les intervenants..

<https://jobphoning.com/dictionnaire/cahier-des-charges>

## 4.2- COMPOSITION DU CAHIER DES CHARGES :

**La composition des cahiers des charges pour les marchés publics en Algérie est définie par l'article 17 de la Loi n° 23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.**

*"Art. 17. Les cahiers des charges sont élaborés avant le lancement de toute procédure d'appel à la concurrence. Les cahiers des charges doivent préciser les conditions dans lesquelles les marchés publics sont passés et exécutés, ils comprennent, notamment :*

- *les cahiers des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux, de fournitures, d'études et de services, approuvés par décret exécutif ;*
- *les cahiers des prescriptions techniques communes, qui fixent les dispositions techniques applicables à tous les marchés publics portant sur une même nature de travaux, de fournitures, d'études ou de services, approuvés par décision du responsable de l'institution publique ou par arrêté du ministre concerné ;*
- *les cahiers des prescriptions spéciales qui fixent les clauses propres à chaque marché public."*

### **4.3- REDACTION DU CAHIER DES CHARGES :**

Les clauses administratives générales, les prescriptions techniques communes et les prescriptions spéciales édictées par l'article 17 sus cité, sont contenues dans trois dossiers principaux formant le texte du dit document du cahier des charges. Ils sont appelés:

## **dossier de candidature, offre technique, offre financière**

conformément au Décret Présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public;

#### **4.3.1- LE DOSSIER DE CANDIDATURE contient :**

- une déclaration de candidature ; - une déclaration de probité ; - les statuts pour les sociétés ; - les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise ; - tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires ou, le cas échéant, des sous-traitants: a/ capacités professionnelles : certificat de qualification et de classification, agrément et certificat de qualité, le cas échéant. b/ capacités financières : moyens financiers justifiés par les bilans et les références bancaires. c/ capacités techniques : moyens humains et matériels et références professionnelles.

#### 4.3.2- L'OFFRE TECHNIQUE contient :

- une déclaration à souscrire ; - tout document permettant d'évaluer l'offre technique : un mémoire technique justificatif et tout autre document exigé en application des dispositions de l'article 78 du présent décret ; - une caution de soumission établie dans les conditions fixées à l'article 125 du présent décret ; - le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite ' lu et accepté '.

#### 4.3.3- L'OFFRE FINANCIERE contient:

- 5
- la lettre de soumission ; - le bordereau des prix unitaires (BPU) ; - le détail quantitatif et estimatif (DQE) ; - la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF). Le service contractant peut, en fonction de l'objet du marché et son montant, demander dans l'offre financière, les documents suivants : - le sous-détail des prix unitaires (SDPU) ; - le devis descriptif et estimatif détaillé (DDED).....  
Dans le cas du concours, l'offre contient en plus des plis du dossier de candidature, de l'offre technique et de l'offre financière, un pli des prestations, dont le contenu est précisé dans le cahier des charges.

## 4.4- ETAPES D'ELABORATION DU CAHIER DES CHARGES DES TRAVAUX :

### 4.4.1- ETAPE 01: PREPARATION DES DEX:

**Le cahier des charges relatif aux travaux traduisent en détails les besoins du service contractant par l'accomplissement des études préalables à la réalisation. Les études d'exécution représentent la première étape qui prépare la réalisation des travaux. Elles sont composées de documents graphiques et de documents écrits. Ces documents sont à la base de l'élaboration des cahiers des charges notamment en sa partie: prescriptions techniques (Devis descriptif (DD), bordereau des prix unitaires (BPU) et devis quantitatif et estimatif (DQE)). Les documents graphiques sont mis à la disposition des candidats pour consultation lors du retrait du CDC et durant la période de la soumission et peuvent avoir une copie afin d'estimer avec grande précision leur prix et sous détails de prix SDP (articles 63 et 64 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015). Ils peuvent même faire leur propre métré des quantités et mesurer les difficultés que présente le projet sur plans.**

### 4.4.2- ETAPE 02: PERMIS DE CONSTRUIRE:

**Après achèvement des études, les dossiers DEXs sont soumis à l'approbation par les différents services techniques. Ce permis de construire est une condition préalable à l'élaboration du cahier des charges. Des réserves faites par ces services peuvent influencer la composition des différentes rubriques, articles et leurs quantités correspondantes. C'est dans cette optique d'éviter les travaux hors cadre du marché (complémentaires et supplémentaires), que ces cahiers des charges se font après permis de construire.**

#### 4.4.3- ETAPE 03: EXAMEN EXTERNE DU CDC

**Une fois le projet du cahier des charges est rédigé par le maître d'œuvre seul ou le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage ou même par le maître d'ouvrage seul, il est soumis au contrôle externe: commission de wilaya ou commission ministérielle, selon le seuil de compétence. Cet examen se concentre principalement sur la conformité du projet CDC vis-à-vis de la réglementation en vigueur de l'état.**

#### 4.4.4- ETAPE 04: LANCEMENT DE L'OPERATION:

**Le visa de l'organe de contrôle externe est une permission à la proclamation de l'appel d'offre à la concurrence pour le choix de l'entreprise qui va réaliser le projet selon les conditions prescrites au cahier des charges approuvé. Ce lancement est un processus en soi même. Il commence par l'annonce de cet appel, le retrait du CDC, son remplissage (données et prix) et signature par les candidats, puis l'ouverture des plis et l'évaluation des offres, après quoi l'attribution provisoire est annoncée et après un certain délai de recours, l'attribution définitive est faite. Une fois l'entreprise réalisatrice est déterminée, son projet de marché est rédigée par ses soins et soumis au service contractant (maître d'ouvrage). Ce projet de marché est l'interprétation fidèle de ce qui est convenu au cahier des charges signé. De même, ce projet de marché doit être soumis à l'approbation de l'organe de contrôle externe. Une fois le marché est approuvé, une nouvelle étape est déclenchée dans le processus global de production, c'est la réalisation du projet.**

## 4.5- CONCLUSION

**Ce chapitre a essayé d'expliquer ce que veut dire le cahier des charges (CDC) en présentant des définitions probables, de quoi il se compose, comment il est rédigé, ses étapes d'élaboration, son examen, son approbation, sa présentation pour le retrait, son remplissage, son dépôt en tant qu'offre, son analyse et évaluation, l'attribution du marché correspondant, enfin son passage au projet de contrat et puis contrat de réalisation.**